



LE MÉPRIS, c'est un film de Jean-Luc Godard, mais c'est aussi ce que subissent les élus et les salariés de la part de la Direction. Lors de la plupart des réunions CSE, le Directeur distribue ses petites remarques méprisantes et ses citations plus ou moins connues, mais ce 12 janvier 2023, cela a atteint un nouveau stade quand la Direction a répandu son mépris dans l'Intranet et contre les agents.

"Elle [la Direction] relève avec stupéfaction le soutien, par un vote défavorable à un licenciement d'une salariée, en situation d'irrégularité envers son employeur pour un cumul d'activité non déclarée et en situation de fraude envers l'Assurance Maladie pour cumul d'arrêt de travail avec une autre activité professionnelle."

- ⇒ Quelle a dû être la stupéfaction de la Direction, le 4 janvier dernier, quand le **Conseil de Discipline** a aussi rendu un avis défavorable au licenciement pour faute grave ?
- ⇒ La CGT s'étonne que cette présentation fallacieuse de la réalité. D'une part, à aucun moment, le CSE n'a cautionné le cumul d'activités rémunérées non déclarées, et n'a pas du tout été consulté sur une soi-disante fraude aux IJ. D'autre part, la réalité est beaucoup plus trouble concernant les agissements de la Direction dans cette dossier. Enfin, la Direction ignore-t-elle qu'il existe une échelle de sanction (avertissement, blâme, mise à pied, rétrogradation, licenciement pour faute simple) avant le licenciement pour faute grave ?

"Enfin, sur le suivi des activités il a été relevé une « sortie anticipée sauvage » de la plateforme téléphonique, le 30 décembre après-midi, obligeant la fermeture de la PFS."

- ⇒ « Sauvage » ? Est-ce un terme légal tiré du Code du Travail ? pour désigner l'usage du droit de grève ? Ce 30 décembre, il y avait déjà un fort taux d'absentéisme (congés, maladie, enfants malade). La Direction ignore-t-elle les conditions de travail à la PFS ? Les volumes d'appels ? Les incivilités ? Les effectifs insuffisants ? Le turn-over des CDD qui ne restent pas ? Les difficultés à recruter ? Cette déclaration méprisante est indigne d'une Direction.

Le CSE a écrit à la Direction pour demander des explications sur ces mises en cause des élus et des salariés.

FACE A CE MÉPRIS, LA CGT APPELLE A UNE GRÈVE ET UN RASSEMBLEMENT DE 55mn DEVANT LE SIEGE, MERCREDI 18 JANVIER, DE 11h05 à 12h00 (préavis de grève déposé)

